

ACT Pas-à-Pas : La démarche climat officielle pour les entreprises

ACT Pas-à-Pas est une méthodologie reconnue, développée par l'ADEME, permettant aux entreprises de tous secteurs de structurer une trajectoire climat claire, réaliste et cohérente avec leurs moyens. Elle fournit un cadre simple et robuste pour passer de l'intention à l'action.

A qui s'adresse la démarche ?

ACT Pas-à-Pas est particulièrement adapté aux entreprises qui souhaitent commencer une démarche climat sans disposer d'une stratégie déjà formalisée.

Pourquoi ACT Pas-à-Pas ?

Parce qu'il s'agit d'une démarche :

- **Structurante** : vision claire des enjeux et des priorités
- **Actionnable** : identification de leviers concrets de réduction
- **Préparatoire à l'adaptation** : anticipation des risques physiques et de marché
- **Alignée avec les exigences européennes (CSRD)** : contribution directe au plan de transition climat

Une démarche éprouvée

Plus de de **900 entreprises françaises** ont déjà engagé ACT Pas-à-Pas.

Selon l'ADEME :

- **78 %** déclarent un impact direct sur leur offre / création de valeur
- La plupart notent **une meilleure mobilisation interne** et une compréhension plus fine des priorités

Pré-requis pour s'engager avec ACT Pas-à-Pas

La méthodologie exige que l'entreprise dispose d'un bilan QES complet (Scope 1, Scope 2, et Scope 3 ou moins partiel) réalisé il y a moins de 2 ans

Les 5 grandes étapes ACT Pas-à-Pas

- 1. Situation actuelle :** Comprendre vos émissions, vos pratiques et votre modèle opérationnel.
 - 2. Enjeux & défis :** Identifier les risques, opportunités et leviers propres à votre secteur.
 - 3. Vision :** Définir où vous souhaitez aller dans un monde bas-carbone et résilient.
 - 4. Nouvelle stratégie :** Construire une stratégie climat cohérente, avec des objectifs réalistes.
 - 5. Plan d'action :** Mettre en œuvre des actions concrètes et suivre vos progrès.
- Durée indicative :** 12 à 18 mois, selon la taille et le niveau de maturité.

Les bénéfices pour votre entreprise

ACT Pas-à-Pas permet de :

- Construire une feuille de route climat crédible et réaliste
- Identifier des leviers de réduction concrets adaptés à votre activité
- Amorcer un plan d'adaptation aux risques climatiques et aux évolutions de marché
- Répondre aux exigences de la CSRD (plan de transition, objectifs, actions, investissements)
- Valoriser la démarche auprès de vos clients, partenaires et investisseurs

Pourquoi choisir DYNANOVA

DYNANOVA est certifiée par l'ADEME en tant que Consultant ACT Pas-à-Pas, et accompagne les entreprises dans la construction d'une trajectoire climat simple, réaliste et actionnable.

- Approche simple, concrète et progressive, pensée pour passer à l'action
- Expertise croisée : climat, matériaux, circularité, innovation durable
- Capacité à mobiliser direction, équipes et partenaires

Financement mobilisable

- Quichet principal : Pacte Industrie
- Taux d'aide : 50 à 80 % de prise en charge selon la taille de l'entreprise
- Assiette max : 30 000 €
- [Pour en savoir plus](#)

Prêts à structurer votre trajectoire climat ? Contactez-nous.

